



INSTITUT DE LA PROTECTION
SOCIALE EUROPÉENNE

Une voie pour la solidarité en Europe

Folio numéro 79

Novembre 2018

L'UE C'EST QUOI AUJOURD'HUI

NOUVELLES FAÇONS DE VIVRE ENSEMBLE

ÉDITO

3 - **Jean-Claude GENET** Directeur général de l'Ipse

FOLIOFOCUS

4 - Les chambres du travail en Autriche

6 - The chamber of Labour in Austria

8 - La Fondation BPT PLUS

FOLIOSCOPIE

10 - Le Café Social

FOLIOLES

14 - Petit-déjeuner thématique organisé par Culture Branches

15 - Visite d'études du groupe Audiens

15 - Petit-déjeuner santé au travail

16 - Atelier synergie du 5 octobre 2018

17 - 45^{ème} Rencontre Ipse Bruxelles

17 - 45th Ipse Meeting in Brussels

18 - 20^{ème} Colloque Professionnel Ipse

ECHOTIER

19 - Hommage à deux grands amis de l'Ipse

20 - Le reste à charge « zéro » en optique est-il possible?

21 - Réforme de la santé au travail

22 - Brexit : le casse tête de la libre circulation

25 - Brexit: the freedom of movement conundrum

REFLETS D'EUROPE

28 - Boycott du référendum contre le mariage gay en Roumanie

28 - L'Open-data nous aide à mieux manger

29 - Silvio et les autres

28 - L'Open-data nous aide à mieux manger

FOLIFORME

30 - L'Europe respire mal

31 - Agir ou subir

32 - Europe is breathing baldy

33 - Act or suffer

FOLIOTHÈQUE

34 - A lire !

36 - Annonce du petit-déjeuner

Alimentation durable Solidaire et responsable



Jean-Claude GENET

Directeur général
de l'Ipse

Vous découvrez le nouveau Folio en version digitale, il faut bien penser à notre planète et donc à nous-mêmes. Dans ce numéro, plusieurs articles ou informations portent effectivement sur l'environnement, préoccupation prégnante de tous, des acteurs institutionnels aux simples citoyens. Les défis sont importants, mais de plus de plus d'initiatives voient le jour pour adapter notre style de vie à cette nouvelle donne, qui n'est pas sans conséquence sur la protection sociale et la santé des Européens.

L'Europe est en crise c'est un constat qui doit nous conduire à trouver de nouvelles façons de bâtir ensemble, le socle européen des droits sociaux est un espace de coopération et de cohésion sociale, il sera sous-jacent lors de notre rencontre à Bruxelles les 22 et 23 novembre.

L'Ipse organise plusieurs initiatives comme un Colloque professionnel sur la réforme de la Retraite en France ou l'évolution de la santé au travail autour d'un petit déjeuner, voire sur l'alimentation durable, solidaire et responsable, sujet important pour de nombreux citoyens européens.

Dans ce numéro est également inclus une folioscopie, qui met en lumière les actions d'une fondation de l'un de nos adhérents avec en appui le projet et les réalisations d'une association qui bénéficie de son soutien.

D'autres informations que je vous laisse découvrir, toutes illustrant des initiatives de terrain ou institutionnelles inspirées par la volonté de transformation et de construction d'une Europe plus protectrice des citoyens et plus confiance dans son projet.

Bonne lecture!

You will find the new Folio in digital version. We must think about our planet and hence about ourselves. In this issue, several articles or information focus on the environment, a preoccupation of everyone from institutional actors to ordinary citizens. The challenges are important, but more and more initiatives are emerging to adapt our lifestyle to this new situation, which is not without consequences on the social protection and health of Europeans.

Europe is in crisis, a fact that must lead us to find new ways to build together. The European Pillar of Social Rights is a realm of cooperation and social cohesion and will be the underlying subject of our meeting in Brussels, on November 22nd and 23rd.

Ipse is organizing several initiatives, such as a professional conference on the reform of the Retirement in France, or the evolution of occupational health around a breakfast, or on sustainable, supportive and responsible food, an important topic for many European citizens.

This issue also includes a "folioscopy" which highlights the actions of a foundation of one of our members, namely the project and achievements of an association that enjoys its support.

There is more information, all illustrating grassroots or institutional initiatives inspired by the desire to transform and build a more citizen-friendly Europe and bring more trust to its project.

Enjoy the reading!

Ipse

• 92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. +33 1 40 37 13 88 - Fax +33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 79 NOVEMBRE 2018 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication : Jean-Claude Genêt

Rédacteurs : Jean-Claude Genêt, Myriam Serres, Camille Boucher, Dominique Boucher, Cécile Barbier, Moncef Labini

Traductions : Carlos Fiuza, Myriam Serres

Conception, réalisation et impression : Lilliane Camard

Les chambres du travail en Autriche

Représenter et défendre les intérêts des salariés et des consommateurs

Sous le feu des projecteurs alors que le pays est titulaire de la présidence tournante de l'Union européenne depuis le mois de juillet, l'Autriche se distingue de longue date par son modèle de régulation sociale.

Accordant une large autonomie aux organisations professionnelles et syndicales dans l'élaboration et le suivi de la norme sociale, le modèle autrichien offre des spécificités assez singulières en Europe dans la représentation des salariés. Ainsi, les chambres du travail (Arbeitskammer - AK) créées en 1920 représentent les 3,6 millions de salariés du secteur privé à l'exclusion des cadres dirigeants et des travailleurs agricoles. En collaboration étroite avec la Confédération syndicale autrichienne (Österreichischer Gewerkschaftsbund - ÖGB)¹, les Chambres du travail proposent un large éventail de services et de conseils aux salariés. Si l'adhésion au syndicat se fait sur la base du volontariat, l'affiliation aux AK est quant à elle obligatoire. Focus sur un des piliers du modèle social autrichien.

Histoire

Fondées en 1920 au lendemain de la dissolution de l'empire austro-hongrois, les Chambres du travail répondaient à une demande du mouvement ouvrier d'offrir un contrepoids aux influentes Chambres de commerce



représentant les intérêts du patronat. Ainsi, les syndicats acquièrent un instrument de représentations de leurs intérêts en matière de législation et d'administration, mais aussi de formulation de leurs préoccupations. Intégrées de force dans les syndicats fascistes durant la période de l'Etat corporatiste (1934-1938), elles sont purement supprimées au lendemain de l'Anschluss (annexion par l'Allemagne nazie en 1938).

Rétablies dans leur plein droit au lendemain de la seconde guerre mondiale, elles sont étroitement associées à l'effort de reconstruction dans le cadre du « partenariat économique et

social » - Sozialpartnerschaft. Les Arbeitskammer ont œuvré de concert avec l'ensemble des partenaires sociaux du pays pour mener à bien le processus d'adhésion à l'UE, effective en 1995.

Fonctionnement et organisation

En lien étroit avec l'ÖGB, les chambres du travail représentent les intérêts de plus de trois millions de salariés et de consommateurs autrichiens.

En plus de participer à l'élaboration des lois sociales ou concernant la consommation, les Arbeitskammer surveillent de concert avec les partenaires sociaux le respect de la législation

au sein de plusieurs organes et conseils consultatifs. Au profit de ses affiliés, les Arbeitskammer publient de nombreuses études relatives aux questions de politiques économique et sociales.

Financées par une contribution sur les salaires à hauteur de 0,5%, elles emploient plus de 2500 personnes dont 600 pour la seule région de Vienne. En plus d'offrir une assistance juridique aux salariés, les membres élus des Arbeitskammer sont également en mesure de les défendre en cas de litige avec leurs employeurs. Engagées dans le domaine de la formation professionnelle, elles soutiennent aussi de nombreux projets éducatifs et culturels dans tout le pays.

Conformément au système fédéral autrichien, les chambres du travail sont présentes dans chaque Lander sur les neuf que comptent le pays. L'affiliation est obligatoire pour tous les salariés et les apprentis du secteur privé à l'exception notable des cadres dirigeants des travailleurs agricoles. Défendant aussi les intérêts des retraités, les chambres du travail peuvent également venir en aide aux 750 000 autrichiens dispensés de cotisation (indépendants, chômeurs).

Dans chaque Lander, ses représentants sont élus au suffrage universel, direct et secret pour une période de 5 ans. L'ensemble des sensibilités politiques du pays sont repré-

sentées au sein des Arbeitskammer bien que celles-ci soient historiquement dominées par les syndicalistes proches du parti social-démocrate (SPO).

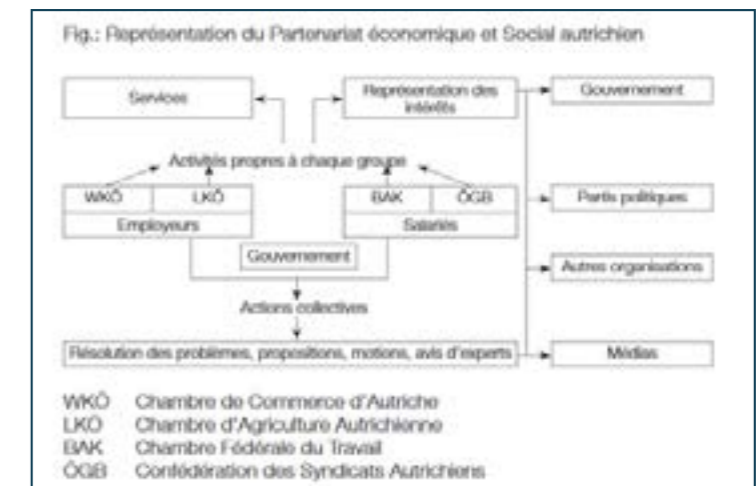
Le modèle social autrichien en danger ?

Longtemps présenté comme un modèle de concertation sociale entre employeurs et salariés, l'Autriche connaît actuellement une période de troubles suite à l'élection du chancelier Sebastian Kurz en octobre 2017. Le jeune premier ministre conservateur (32 ans) s'est en effet allié au parti nationalpopuliste FPÖ pour gouverner le pays. Particulièrement hostile à l'immigration, dépositaire d'une politique ultrasécuritaire, Sebastian Kurz rompt également avec le modèle social hérité au lendemain de la guerre au nom de « l'efficacité économique ». C'est ainsi qu'il a fait voter par le Parlement au mois de juillet de cette année une loi pour augmenter considérablement

la durée légale du travail sans consultation des partenaires sociaux.

En dépit d'indicateurs économiques élevés (4,8% de taux de chômage, 2,9% de croissance économique pour le dernier trimestre 2018), l'Autriche est confrontée à une recrudescence des travailleurs pauvres notamment chez les plus de 50 ans.

Comparé à Emmanuel Macron pour sa capacité à « disrupter » le système politique de son pays, le libéral Sebastian Kurz souhaite-t-il remettre à plat le modèle social autrichien ? S'il essuie les critiques répétées des partenaires sociaux depuis son élection, il ne semble pas pour autant acquis que le pays se dirige vers une refonte de son modèle co-gestionnaire. Pour preuve de l'attachement des salariés autrichiens à leur modèle social, ils étaient plus de 2 millions en 2016 à avoir sollicité les services des Arbeitskammer pour la défense de leurs droits. ■



Source : Brochure de présentation des Arbeitskammer

The Chambers of Labour in Austria

Representing and defending the interests of employees and consumers

In the spotlight as the country holds the rotating presidency of the European Union since July, Austria has long distinguished itself from its model of social regulation.

Granting broad autonomy to labour and professional organizations in the development and monitoring of the social norm, the Austrian model offers quite a few unique characteristics in Europe regarding employee representation. Thus, the chambers of labour (Arbeitskammer- AK) created in 1920 represent the 3.6 million employees of the private sector, excluding executives and agricultural workers. In close cooperation with the Austrian Trade Union Confederation (Österreichischer Gewerkschaftsbund - ÖGB), the Chambers of Labour offer a wide range of services and advice to employees. If union membership is on a voluntary basis, AK membership is mandatory. Let us focus on one of the pillars of the Austrian social model.

History

Founded in 1920 in the wake of the dissolution of the Austro-Hungarian Empire, the Chambers of Labour responded to a demand from the labour movement to offer a counterbalance to the influential



Chambers of Commerce representing the interests of employers. Thus, the unions acquired an instrument of representation of their interests in legislation and administration realms, but also of expression of their concerns. Forcibly integrated into the fascist trade unions during the period of the corporatist state (1934-1938), they were purely suppressed in the aftermath of the Anschluss (annexation by Nazi Germany in 1938). Restored in their full right after the Second World War, they are closely associated with the reconstruction efforts under the “economic and social partnership” – Sozialpartnerschaft. The Arbeits-

kammer worked with all the social partners in the country to complete the EU accession process, which was effective in 1995.

Functioning and organization

In close cooperation with the OGB, the chambers of labour represent the interests of more than three million Austrian employees and consumers. In addition to participating in the drafting of social or consumer laws, the Arbeitskammer monitor the compliance of the social partners with legislation in several advisory bodies and councils. To the benefit of its

affiliates, the Arbeitskammer publish numerous studies on issues of economic and social policies. They regularly inform consumers about their rights and can take legal action against companies suspected of fraud or excessive pricing.

Financed by a 0.5% wage contribution, they employ more than 2500 people, including 600 in the Vienna region alone. In addition to providing legal assistance to employees, the elected members of the Arbeitskammer are also able to defend them in the event of disputes with their employers. Engaged in the field of vocational training, they also support numerous educational and cultural projects throughout the country.

Pursuant to the Austrian federal system, the labour chambers are present in each of the country’s nine Lander. Membership is compulsory for all employees and apprentices in the private sector with the notable exception of senior managers and agricultural workers. They also defend the interests of pensioners and can help the 750.000 Austrian citizens exempt from contributions (self-employed, unemployed, part time).

In each Lander, its representatives are elected by universal, direct and secret suffrage for a period of five years. All the political sensitivities of the country are represented within the

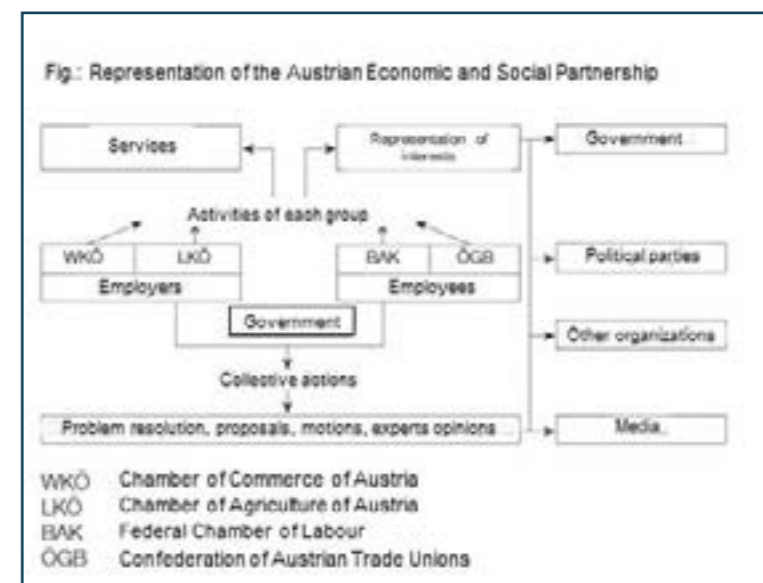
Arbeitskammer, although these are historically dominated by trade unionists close to the Social Democratic Party (SPÖ).

Is the Austrian social model in danger?

Long presented as a model of social consultation between employers and employees, Austria is currently experiencing a period of unrest following the election of Chancellor Sebastian Kurz in October 2017. The young Conservative Prime Minister (32 years) has indeed allied to the national-populist party FPÖ to govern the country. Particularly hostile to immigration, depositary of an ultra-security policy, Sebastian Kurz also breaks with the social model inherited after the war in the name of «economic efficiency». In July this year, for example, the Parliament passed a law to significantly increase the legal duration of work without

consulting the social partners. Despite high economic indicators (4.8 % unemployment rate, 2.9% economic growth for the last quarter of 2018), Austria is facing a recrudescence of the working poor especially among the over 50s.

Compared to Emmanuel Macron for his ability to disrupt his country’s political system, does the liberal Sebastian Kurz want to overhaul completely the Austrian social model? Although he has been repeatedly criticized by the social partners since his election, it does not seem to be clear that the country is moving towards a redesign of its co-managerial model. As proof of the attachment of Austrian employees to their social model, in 2016 more than 2 million – out of the 8.7 million inhabitants of the country – have requested the services of Arbeitskammer for the defence of their rights. ■



Source : Source: Leaflet of the Arbeitskammer

La Fondation BTP PLUS

soutient l'innovation sociale dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics



La Fondation BTP PLUS subventionne des projets innovants concernant les salariés, anciens salariés ou futurs salariés du BTP, favorisant l'autonomie des personnes et la promotion sociale dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Les actions engagées par la Fondation BTP PLUS, témoignent des valeurs développées par les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics envers toutes les générations, à savoir : la solidarité, la coopération, le soutien, l'humanisme, l'accueil et l'écoute active.

La Fondation BTP PLUS a pour vocation de favoriser l'innovation sociale, par l'attribution de subventions à des projets pilotes et transposables, choisis par son Comité exécutif. Les projets subventionnés doivent concerner les salariés, futurs salariés ou jeunes en formation et retraités de ce secteur, et favoriser l'autonomie, l'épanouissement personnel, les conditions de vie, l'emploi ou la promotion sociale des jeunes, actifs ou retraités du Bâtiment et des Travaux Publics

Promouvoir l'innovation sociale, c'est accepter de subventionner

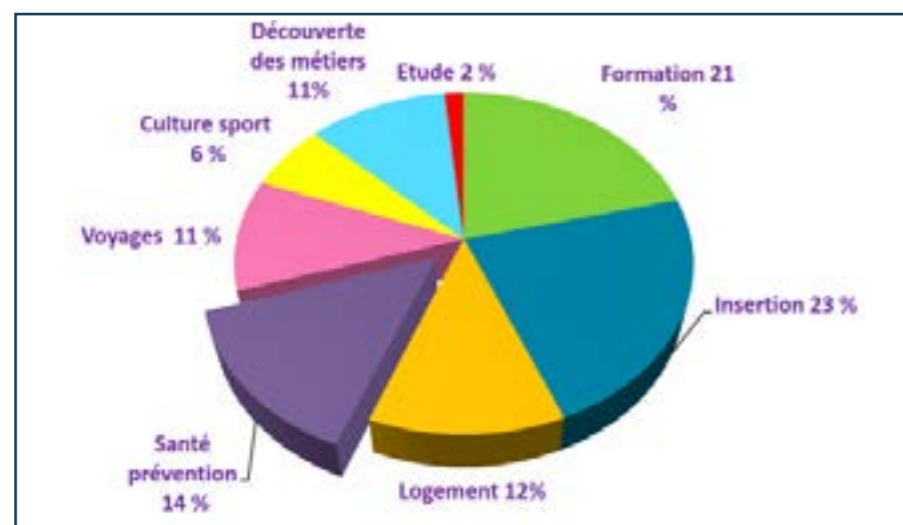
des projets dont les risques sont à la hauteur de l'innovation qu'ils expriment.

Tout projet soutenu par Fondation BTP PLUS doit être porteur d'une action innovante, utile socialement et répondant à un besoin individuel ou collectif. Il doit être concret et pragmatique, s'appuyer sur une expérience terrain réaliste, et ses résultats doivent être évalués.

La Fondation BTP PLUS est

aussi porteuse de projets, tels que l'étude quinquennale sur le thème des « Conditions de vie des jeunes salariés du BTP » réalisée, en 2010 et 2015, avec le concours de PRO BTP et de l'institut IPSOS.

La Fondation intervient dans des domaines variés, allant de l'éducation au logement, en passant par la santé, l'accès à la culture, le sport, comme le montre la répartition des projets soutenus.



Exemples dans ces différents domaines

- **Logement** : accompagnement de l'association Ayyem Zamen, dans la mise en place des « domiciles partagés », colocation entre personnes âgées immigrées précédemment mal logées
- **Formation** : soutien au CFA B•TP d'Ocquerre dans la mise en place d'actions de formation sur l'éco construction et notamment la construction chanvre
- **Insertion** : soutien financier d' « Habiter au quotidien » association d'insertion proposant une préqualification en second-œuvre/ finitions bâtiment à des femmes en précarité, dans le cadre d'un chantier école.
- **Santé / prévention** : actions de sensibilisation et prévention de la santé mentale chez les jeunes, avec la Fondation Deniker.

- **Bibliothèque** nationale de France du portail internet « passerelle(s) » (<http://passerelles.bnf.fr/>) valorisant les métiers de la construction dans les fonds historiques et culturels de la BNF, et faisant le lien entre culture BTP et culture générale.

- **Accès à la culture** : Soutien de l'association « Les concerts de poche » réalisant des ateliers de découverte de la musique classique et proposant des concerts avec les plus grands interprètes dans des zones géographiques où cette offre est rare.

- **Accès au sport** : création d'un city stade adapté aux personnes handicapées au Centre de Réadaptation professionnelle du Belloy.

- **Voyages** : soutien du voyage d'apprentis au Maroc pour un CFA, pour la participer à la réalisation d'un chantier école. ■

La Fondation BTP PLUS a été créée en 2005, sous l'égide de la **Fondation de France**, <https://www.fondationdefrance.org/fr/>, par les partenaires sociaux de BTP GESTION, organisme paritaire de l'épargne salariale pour le secteur du Bâtiment et des Travaux publics.

La Fondation BTP PLUS est administrée par un Comité Exécutif composé de personnes physiques, nommées par le Conseil d'Administration de sa société fondatrice : BTP GESTION. Le comité exécutif est composé de trois collèges composés représentés respectivement par cinq représentants « employeurs » du Fondateur, cinq représentants « salariés » du Fondateur, et enfin cinq personnalités désignées en raison de leur compétence ou de leur implication dans les domaines d'action de la Fondation.

Les ressources de la Fondation BTP PLUS, sont issues du placement des sommes non réclamées auprès du Régime Professionnel de Participation, lesquelles sont gérées par BTP GESTION.

La Fondation BTP PLUS est aussi habilitée à recevoir des dons de la part d'entreprises ou de particuliers, avec le bénéfice du dégrèvement fiscal, prévu par la loi.

Site : <http://www.fondationbtpplus.fr/>

Contact : **Muriel Sanchez** : m.sanchez@fondationbtpplus.fr et 01 41 79 25 07

Le Café Social

Exemple d'une association active subventionnée par la Fondation BTP PLUS

Depuis quelques années, la question du vieillissement des immigrés s'est invitée et s'est imposée dans le champ gérontologique. Elle interroge socialement et culturellement les représentations et les pratiques, mais aussi les modalités de prise en charge et l'accès aux dispositifs qui accompagnent l'avancée en âge. Car il faudra désormais compter avec cette génération d'anciens travailleurs, aujourd'hui retraités précaires, qui vit dans l'isolement, loin du pays et de la famille.



Les femmes immigrées âgées, venues plus tardivement, principalement dans le cadre du regroupement familial, renforcent les rangs de ces vieillards isolés et vulnérables qui survivent grâce aux minima sociaux.

Une vieillesse à part, fragile et précaire

Longtemps oubliés, sinon ignorés, les immigrés âgés attendent aujourd'hui des pouvoirs publics une véritable reconnaissance et une meilleure prise en compte de leurs difficultés. Leur aspiration est bien réelle à vivre et à vieillir en terre d'immigration, dans des conditions dignes, tout en conservant les liens qui restent toujours très forts avec la terre

natale qu'ils continuent de hanter, le temps de la désillusion. La vieillesse des immigrés est une question préoccupante. Elle a une charge émotionnelle forte : on n'a pas assez mesuré les conséquences d'un "provisoire qui dure" et du piège de l'âge qui s'est refermé sur ces hommes et ces femmes, rattrapés par le tourbillon d'une vieillesse à laquelle ils ne se sont pas préparés.

Entre ici et là-bas, être d'ici et de là-bas à la fois, aller et revenir : la vieillesse des immigrés s'accomplit dans un couloir aérien. Ces derniers expriment à leur manière cette posture inconfortable : "l'endroit où l'on se sent le mieux, c'est dans l'avion".

Ici, ils n'ont pas réellement de place. Là-bas, ils l'ont

probablement perdue. Désorientés, il leur reste le territoire de l'errance.

D'ailleurs, les jeunes que l'on dit "issus de l'immigration", néanmoins des citoyens français, ne manqueront probablement pas de demander des comptes un jour. Il y a en effet matière à s'interroger : qu'a-t-on fait de leurs anciens ? Et à s'en indigner.

Les pays d'émigration ont une responsabilité totale et entière dans l'avènement d'une vieillesse qui s'accomplit dans un "couloir aérien", entre ici et là-bas. Ces "convertisseurs de devises" sont lassés de faire le "Père Noël" et attendent qu'on les affranchisse d'une charge devenue trop lourde à porter, maintenant que les forces s'amenuisent et que les repères se brouillent.

Il y a une responsabilité collective

pour éviter à ces personnes fragilisées par la vieillesse et la précarité de constituer des proies faciles des fondamentalistes qui chassent sur le terrain de la détresse et prennent dans leurs filets toutes ces personnes qui ressassent le sentiment de l'échec et de l'impuissance

Qu'aurions nous fait des ces anciens et qu'aurions nous à dire à leurs enfants et petits-enfants, tous ces jeunes que l'on dit issus de l'immigration mais qui ne manqueront pas de nous demander des comptes.

L'expérience du Café Social : une approche en douceur des immigrés âgés

L'association Ayyem Zamen (le bon vieux temps) a ouvert en janvier 2003, le premier Café Social à Belleville, quartier populaire parisien. Un second équipement, le Café Social Dejean, a vu le jour, en avril 2008, à la Goutte d'Or, quartier emblématique de l'immigration. Ces deux lieux d'accueil sont devenus familiers aux immigrés âgés retraités ou proches de la retraite. Ces lieux sont dédiés à l'accompagnement de leur vieillesse.

Les professionnels qui animent ces lieux ont pour mission d'accueillir les vieux migrants, de les écouter, de les aider et d'assurer leur suivi social dans un espace de sociabilité, convivial, chaleureux et beau.

Les actions visent à prévenir la dégradation liée au vieillissement, notamment à briser l'isolement des migrants âgés et les risques de repli sur soi et à créer des conditions qui facilitent leur intégration par la reconnaissance de leurs droits.

Une équipe pluridisciplinaire de l'animation et de l'accès aux droits se rend disponible pour recevoir "à flux tendu" et sans rendez-vous toute personne qui franchit le seuil du café social.

• Entre formel et informel, social et sociabilité

Un accueil généraliste pour faciliter l'accès aux droits : La permanence sociale est incontestablement la porte d'entrée du Café Social. Elle est un lieu d'écoute qui fait partie intégrante de l'ensemble du dispositif proposé par le Café Social. Il n'y a pas de cloisonnement avec les autres activités de loisirs, les sorties, les ateliers et les animations.

Les animateurs sont en première ligne. Ils assurent au quotidien l'accueil des migrants et participent à la "réponse sociale". Dans de nombreux cas, ils font une première évaluation, apportent des débuts de réponse et proposent des rendez-vous avec le travailleur social.

• L'écoute du "cafetier" :

Autour d'un café, la personne reçue est en confiance pour parler plus facilement de ses soucis avec les membres de

l'équipe qui, sans distinction des rôles et des missions de chacun, accueillent et assurent le service en salle. La fonction de cafetier facilite cette écoute bienveillante. Car, au-delà des sollicitations d'ordre administratif, avant tout, le migrant recherche une écoute qui n'est pas thérapeutique. Consacrer du temps à chacun pour lui permettre de se livrer revient à lui donner la preuve que l'on répond à l'essentiel de sa demande.

• Des moments de convivialité et de partage :

La convivialité au Café Social est ritualisée plus particulièrement autour du partage et l'organisation d'événements festifs.

Le repas mensuel des anciens et les petits déjeuners avec invités (revue de presse, artistes, photographes invités...) sont devenus des rituels d'appropriation et d'intégration. Les nouveaux adhérents qui ne connaissent pas encore bien le fonctionnement du café s'intègrent ainsi plus facilement aux autres.

Le repas de Noël occupe une place particulière, car il permet d'être en phase avec la période de fête particulièrement éprouvante pour les personnes isolées et démunies.

• Des animations, des sorties culturelles et touristiques :

Le thé dansant n'est pas la "tasse de thé" du public des immigrés



La démarche du Café Social, à travers les animations proposées, est de ne pas considérer le migrant comme un "cas social", et de l'y enfermer, car il est confronté à une difficulté, mais plutôt comme un être ayant besoin de communiquer et d'être avec les autres, de partager des moments de convivialité afin de sortir de l'isolement.

Les animations proposées sont variées et en cohérence avec une offre parisienne d'un calendrier très riche en manifestations et événements culturels (sorties culturelles, musées, cinéma, théâtre, Institut de Monde Arabe, Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, ...).

• Des vacances répit :

Depuis 2006, grâce au soutien de PRO BTP, l'association organise un séjour touristique chaque année pour un groupe de 22 personnes : Tunisie, Côte d'Azur, la Corse, la Bretagne, l'Andalousie, la Sicile...

Ces séjours ont désormais valeur de "vacances répit".

Les vieux migrants renouent avec l'insouciance et se laissent agréablement prendre en charge. Ils oublient pour un temps l'inconfort d'une chambre sous les toits, la tristesse des foyers, les horaires des bains douches, les courses, l'obligation de cuisiner. Ils peuvent manger avec plaisir et à leur faim, se reposer, se détendre... Ils s'accordent un temps de répit et un peu de bonheur.

• Jardinage :

Depuis l'ouverture du café Social, l'association dispose d'une parcelle de terrain dans le périmètre des Murs à Pêches, à Montreuil. En période de beau temps, un groupe de jardiniers s'y rend régulièrement pour se mettre au vert et cultiver des fleurs et des légumes.

Le Café Social, comme concept où le formel et l'informel, le social et la sociabilité se complètent parfaitement est une approche en douceur des immigrés âgés qui sont confrontés à des conditions de vie souvent éprouvantes.

Son expertise est aujourd'hui reconnue par de nombreux professionnels et institutionnels. Ici et là, affluent des projets portés par des associations qui s'inspirent de l'exemple du Café Social.

L'expérience des Domiciles Partagés : reloger, accompagner, animer et favoriser un projet de vie

« Domiciles Partagés » est une action qui vise à reloger des personnes immigrées âgées dans des conditions plus dignes, notamment dans des appartements rendus confortables, équipés et meublés avec goût.

L'objectif est surtout de permettre à de nombreux vieux migrants de sortir des foyers de travailleurs et des hôtels meublés, qui ne sont plus du tout adaptés à l'avancée en âge et souvent dans un état vétuste.

Enfin, l'action se veut un ac-

compagnement de ces personnes dans l'avancée en âge pour faciliter leur vie dans un nouveau logement qu'ils partagent avec d'autres personnes également âgées.

Optimiser l'accès aux services et aux prestations, instaurer une veille pour l'ouverture et le maintien des droits sociaux sont les axes prioritaires de l'accompagnement social proposé dans le cadre de cette action. Le rétablissement du lien avec la famille restée au pays est un axe également prioritaire.

Actuellement, « le parc immobilier » se compose de 8 appartements confortables, entièrement équipés et meublés, tous situés à proximité des cafés sociaux. 3 personnes âgées vivent sous le même toit.

La colocation entre personnes âgées migrantes, choisie au début par défaut (faute de mieux...) est devenue une formule adoptée pour vivre avec d'autres, autrement dit un choix de vie cohérent avec un projet de vie.

Retombées positives : une métamorphose

Les accueillants et les travailleurs sociaux font le même constat : les personnes relogées ont des conditions de vie meilleures. Tout se passe comme si changement radical s'est opéré et que l'habitat indigne est une page définitivement tournée.

Le café Social
aider les migrants et les accompagner dans le quotidien

Association AYYEM ZAMEN
Siège social : 7 rue de Pali Kao 75020 Paris
01 40 33 25 25
ayyem.zamen@gmail.com

Café Social Belleville
7 rue de Pali Kao 75020 Paris
01 40 33 25 25

Café Social Dejean
1 rue Dejean 75018 Paris
01 42 23 05 93

• Une image de soi valorisée :

En rentrant à la maison, les colocataires empruntent la même entrée que les enfants de retour de l'école, leurs parents. Saluer ou recevoir le salut des voisins donne le sentiment d'avoir une position sociale. Comme il est loin le temps où ces vieux migrants ne croisaient que des hommes seuls, dans des couloirs tristes, ou le regard inquisiteur du gérant d'hôtel.

• Avoir enfin une adresse :

jusque-là, c'est une vie dispersée entre plusieurs adresses. Le courrier arrive à bonne destination. C'est la garantie du maintien des droits et l'assurance d'une situation sociale stabilisée.

• **Manger chaud** : renouer avec le plaisir de manger et de se faire à manger, de partager avec d'autres

• **Se reposer chez-soi**, faire la sieste : une situation proche de l'errance s'imposait aux personnes hébergées qui doivent passer la journée à arpenter les rues et à repousser l'heure du retour pour la nuit

• **L'accès au confort** (eau chaude, chauffage, literie saine, cuisine équipée, meubles confortables, jolie décoration) opère une transforme totale dans la manière de se percevoir et d'être perçu.

• Un statut de colocataire

avec des droits qui protègent et des devoirs qui engagent : les colocataires ont la garantie de vivre de manière durable dans ces logements. Cela leur donne plutôt confiance dans l'avenir et leur permet d'avoir des projets et vieillir plus sereinement.

L'expérience est aujourd'hui riche. Elle est capitalisée. Elle promet des solutions créatives et innovantes non seulement pour loger, mais pour accompagner aussi, sortir de l'isolement et

retrouver le goût de vivre et de vieillir dans des conditions meilleures. ■



Moncef LABIDI
Fondateur du Café Social

Petit-déjeuner thématique organisé par Culture Branches

Depuis le rapport de 2009 sur la négociation collective et les branches professionnelles, le Ministère a beaucoup fait évoluer les choses. Sur 700 branches, 179 ont été déclarées mortes; l'objectif étant d'en identifier 200. CULTURE BRANCHES revient sur ce qui s'est passé entre temps.

Mardi 2 octobre 2018, l'Ipse a participé au petit déjeuner du laboratoire d'idées CULTURE BRANCHES dans les locaux d'AG2R LA MONDIALE Boulevard Haussmann à Paris sur le thème «Rapprochement des conventions collectives : où en sont les branches professionnelles ? ». Les deux principaux intervenants étaient les suivants :

- **Jean-Frédéric Poisson**, ancien député des Yvelines, auteur du rapport sur «La négociation collective et les branches professionnelles», Conseil en relations sociales chez IKAN

- **Maître Jacques Barthélémy**, Avocat conseil en droit social – Ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier – Fondateur en 1965 du cabinet éponyme.

Laboratoire d'idées, "culture branches" entend stimuler les échanges et la réflexion sur la protection sociale complémentaire de demain. Une approche collaborative innovante d'AG2R LA MONDIALE avec les acteurs clés de la négociation



collective, pour construire un modèle de couverture santé et de protection sociale robuste et solidaire. Ce laboratoire aborde par exemple la question de la mise en place d'une démarche de prévention dans les entreprises.

L'intervention de Jean-Frédéric Poisson avait pour objectif de dresser un bilan du rapport de 2009 sur la négociation collective et les branches professionnelles. La loi du 20 août 2008 introduisait la représentativité syndicale dans cette négociation. Ce rapport faisait état de la grande crise de la représentation syndicale dans les

.....
Culture branches est la boîte à outils de la protection sociale

négociations de branche (grande diversité des situations, déficit de légitimité, faible densité et qualité des négociations, morcellement inutile, déficit de compétences, pesanteur des enjeux locaux de pouvoir) et il présentait également des orientations. Désormais, la représentativité patronale est inscrite dans la loi et la représentativité syndicale a été approuvée.

Maître Jacques Barthélémy quant à lui s'est interrogé sur le concept de branches. Il s'agissait de se demander ce qui relevait spécifiquement de la branche et comment cela devait se concrétiser.

Le petit-déjeuner s'est ensuite poursuivi avec les interventions d'acteurs de terrain témoignant de leur expérience sur la fusion des branches pour donner des exemples concrets de l'évolution depuis la parution du rapport, notamment sur le travail de la Commission de restructuration des branches.

Cécile Waquet, directrice adjointe métiers santé prévoyance à l'AG2R s'est chargée de faire les conclusions. ■

Visite d'études du groupe Audiens

Vienne, 18 et 19 octobre 2018

Accueilli par l'ambassade de France à Vienne, l'Ipse a organisé le 18 octobre au profit du groupe Audiens une conférence autour de la protection sociale des artistes et des journalistes en Autriche.

Réunissant les partenaires sociaux autrichiens de ces secteurs, cette conférence a été l'occasion d'appréhender les spécificités du modèle de protection sociale pour les professionnels des médias et de la culture en Autriche. Le lendemain de cette conférence, l'Ipse a invité le politologue Patrick Moreau, spécialiste des mondes germaniques, à un déjeuner-débat autour de la réalité politique et sociale autrichienne. Durant ce séminaire d'études, la délégation

d'Audiens a pu mesurer qu'en dépit d'un partenariat social très actif, le statut des artistes et des journalistes était marqué par une forte précarité et une instabilité chronique en termes de revenus et de prestations sociales. Longtemps cité en exemple en Europe



Patrick Moreau, Politologue au CNRS

comme un modèle de concertation sociale, l'Autriche connaît actuellement une remise en cause de son système de réglementation tripartite par l'actuel gouvernement conservateur allié aux nationaux-populistes du FPÖ. L'Ipse, forte de son réseau européen, se tient à la disposition de ses adhérents en vue de l'organisation de rencontres leur permettant d'appréhender au mieux les enjeux de la protection sociale dans les différents Etats membres. ■

Petit déjeuner santé au travail

L'Ipse lance une série de petits déjeuners sur les défis de la protection sociale.

Le premier petit-déjeuner concernera le rapport Lecocq sur la santé au travail qui introduit une nouvelle donne dans le domaine de la prévention au travail. Dans ce contexte, l'Ipse aura l'honneur d'accueillir **François Desriaux**, rédacteur en chef de *Santé & Travail*, pour nous parler des évolutions à venir. Nous aborderons également les nouveaux acteurs, et la place des complémentaires avec **Emmanuelle Paradis**, Chef de projet Prévention et santé au travail chez Chorum.



Cette série débutera le 29 Novembre 2018 par un petit-déjeuner accueilli de **8h30 à 10h** par la **Mutuelle Chorum**. Pour plus d'informations sur les

inscriptions, n'hésitez pas à contacter Myriam Serres au 01 40 37 71 92 ou par mail : myriam.serres@euroipse.org ■

Atelier synergie du 5 octobre 2018

accueilli par L'union nationale mutualiste interprofessionnelle (UNMI)

Ayant pour thème la réforme des retraites en résonance avec le colloque du 7 décembre prochain, la portée de cet atelier s'est élargie par une réflexion sur le devenir des groupes de protection sociale en principal mais aussi des Mutuelles.

En effet, les deux intervenants Jean-Marie Spaeth, ancien Président de la CNAM et de la CNAVTS et Président d'honneur de l'IPSE et Cécile Waquet Directrice adjointe métier santé et prévoyance au sein du Groupe Ag2r la mondiale ont réalisé une contribution pour le cercle de l'épargne intitulée les groupes de protection sociale : Quel bilan ? Quel avenir ?

Cécile Waquet a présenté les mutations ayant affecté l'environnement politique, juridique, économique, sociologique des acteurs de la protection sociale à travers les grandes dates depuis la naissance des institutions de prévoyance créées en 1946 et des caisses de retraite ARRCO en 1962 jusqu'aux dernières réformes et notamment celle annonçant la retraite universelle. Cet état des lieux s'est prolongé par le celui de la santé de plus en plus réglementé et étatisé.

Cet exposé s'est prolongé par la caractérisation de la nouvelle donne, définie par un avenir d'un basculement de la retraite complémentaire dans un régime



universel sous la responsabilité unique de l'Etat et par une banalisation des activités d'assurance.

Ainsi plusieurs défis en résonance avec les attentes des citoyens ont été avancés comme l'orientation et le conseil des usagers, l'accompagnement du public fragile économiquement ou socialement, le développement des actions de prévention pour les personnes âgées ou dans le cadre de la santé au travail.

La deuxième partie du débat introduit par Jean-Marie Spaeth a porté sur le sens et la valeur ajoutée des acteurs de protection sociale solidaire. Hier lors de la création des caisses de retraite, des accords de branche ou lors de la mise en place d'une couverture de santé dans une entreprise ou dans la création d'une réalisation

sanitaire et sociale, les usagers/salariés pouvaient constater une utilité et une valeur ajoutée des GPS et Mutuelles, aujourd'hui par la dissolution du lien salarial ou professionnel, ces acquis sont banalisés. C'est pourquoi la question est posée à ces acteurs : Quels sont leurs axes de différenciation avec un

cœur de métier étatisé ?

Les échanges ont esquissé des chemins possibles comme le développement des services et des domaines d'intervention comme la sécurisation des parcours d'emploi, la formation et le logement ou encore l'accompagnement et notamment des plus fragiles, avec comme prisme le retour aux fondamentaux de la sécurité sociale.

Un atelier très riche qui trouvera des prolongations dans les réflexions et débats de l'IPSE, notamment au sein de la commission synergie, autour du sens et de la valeur ajoutée des organismes du non lucratif, qui selon Jean-Marie Spaeth, demeure la seule frontière avec les autres acteurs de la place. ■

45^{ème} Rencontre Ipse

La protection sociale à l'aube des élections européennes

Accueilli par le CESE à Bruxelles, l'Ipse organise sa 45^{ème} Rencontre Ipse, les 22 et 23 décembre 2018, afin de débattre des enjeux écologiques, numériques et sociétaux dans le domaine de la protection sociale

Le monde est confronté à trois comptes à rebours qui arrivent en même temps «démographique, écologique et numérique» : voici le cri d'alarme de l'ancien Ministre Hubert Védrine. Pour y faire face, une action à l'échelle européen s'impose.

Que faire ? Comment s'y prendre dans nos organi-

sations et au niveau européen ? Des experts mais aussi des professionnels et des représentants du monde politique seront présent lors de notre 45^{ème} Rencontre Ipse à Bruxelles pour donner des éléments de réponses concrets :

Inscrivez-vous !



Claude Rolin
député au Parlement Européen, PPE



George Dassis
ancien Président du CESE



André Cicollela
Président du Réseau Environnement Santé (RES)

45th European Ipse Meeting

Social protection at the dawn of the European elections

Hosted by the EESC in Brussels, IPSE organizes its 45th European Ipse Meeting on 22 and 23 December 2018 to discuss ecological, digital and societal issues in the field of social protection

"The world has to face 3 emergencies at the same time: demography, ecology and digital": here is the former Minister Hubert Vedrine's alarm call. To deal with it, a European-scale action is necessary. What should we do? How to do so in our organi-

sation and at the European level? Experts but also professionals and representative from the political world will be here at our 45th Rencontre Ipse in Brussels to give concrete elements of a response: **Register soon!**



Lucile Schmid
co-présidente de la Green European Fondation



Philippe Lamberts
député au Parlement Européen, co-président du groupe des verts/ALE



Hervé le Bras
démographe et historien

20^{ème} Colloque Professionnel Ipse

Le 7 décembre, l'Ipse organise son 20^{ème} Colloque Professionnel autour de la question des retraites.

Accueillie au siège de l'Agirc-Arrco, la manifestation a pour thème :

« **Réforme des retraites : Pérennité d'une répartition solidaire ou priorité à l'individualisation ?** ».

Animé par le journaliste **François Charpentier**, ce 20^{ème} Colloque Professionnel sera l'occasion de débattre des axes majeurs du projet de réforme. Instauration d'un système universel par points, suppression des régimes spéciaux, les grandes lignes du projet sont pour l'essentiel connues. Traduisent-ils pour autant un changement de paradigme ? Une grande concertation citoyenne est actuellement menée sous l'égide de Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites. Après une synthèse de ces différents débats rendue publique en décembre, le projet devrait être ensuite discuté au Parlement mi-2019.

Pour nous évoquer les principales lignes directrices du projet, le député la République en Marche ! du Nord, M. **Laurent Pietraszewski** interviendra dans la première session des débats. **Jean-Claude Barboul**, président de l'Agirc, évoquera pour sa part la fusion des régimes Agirc-Arrco.

Auteur d'un rapport remarqué sur le devenir

des GPS, **Cécile Waquet** évoquera les possibles conséquences de la réforme des retraites sur les organismes de retraites complémentaires.

La deuxième session verra l'intervention de plusieurs experts dont l'universitaire **Francis Kessler** autour du bilan des différentes réformes des retraites menées en Europe ces dernières années, intervention complétée par Mme **Dominique Acker**, ancienne conseillère à l'ambassade de France en Suède. Membre du Conseil d'orientation des retraites, **Frédérique Nortier-Ribordy** évoquera les récents travaux du COR sur les nouvelles façons de penser la solidarité à l'heure des nouvelles formes d'organisation du travail.

Président d'honneur de l'Ipse et ancien président de la CNAV, **Jean-Marie Spaeth** nous fera l'honneur de conclure cette manifestation.

Ce 20^{ème} Colloque Professionnel sera l'occasion pour l'Ipse et ses adhérents d'apporter leur contribution au débat public.



Laurent Pietraszewski
Député LREM du Nord
Membre du Conseil d'Orientation
des Retraites



Jean-Claude Barboul
Président de l'Agirc



Cécile Waquet
Directrice adjointe Métier
Santé Prévoyance
Groupe Ag2r La Mondiale



Francis Kessler
Maître de Conférences en droit
de la protection sociale
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne



Dominique Acker
Ancienne Conseillère aux affaires sociales
à l'ambassade de France en Suède



Jean-Marie Spaeth
Ancien président de la CNAV et de la CNATVS,
Président d'honneur de l'Ipse



Frédérique Nortier-Ribordy
Responsable de projets actuariels
et statistiques, GIE Agirc-Arrco

Hommage à deux grands amis de L'Ipse

Ce sont deux grandes figures historiques, parmi celles qui ont participé à la vie de l'Ipse et concouru à son développement, qui nous ont quitté cet été. L'un fut un acteur passionné du paritarisme dans sa version professionnelle, Michel Herbomel, l'autre dont la renommée en fit un personnage des plus majeurs du mutualisme et de l'économie sociale, Gérard Andreck.



Grand gamin de Ménilmontant, Charpentier de métier et maître d'art en la matière, son goût des clés de voûtes il le poursuit dans le syndicalisme et le dialogue social.

Il se fit aussi bâtisseur de la CBTP, devenu par fusion des caisses professionnelles du bâtiment et des travaux publics le Groupe PRO BTP. Michel Herbomel fut administrateur de l'Ipse après l'adhésion de l'institution CBTP Prévoyance qu'il présida. Il participa avec un bel enthousiasme à de nombreuses Rencontres Ipse et Colloques Professionnels Ipse. Saluons le militant, l'artisan du dialogue social, le gestionnaire politique avisé et surtout pour ma part et je crois ajouter Bernard Petit-Jean, Éric Rambaud et bien sûr Paul Grasset, un très bel et fidèle Ami.

Pyrénéen de souche, la moustache ariégeoise soulignant un sourire séduisant, Gérard Andreck, ce géologue de forma-

tion, sut poser les bonnes pierres pur une maison Macif qui devint ainsi un groupe dominant mais, aux portes toujours ouvertes à des partenariats et synergies inscrites dans l'économie sociale.

Avec un personnage aussi remarquable qu'est Alain Petitjean, il associa la Macif Mutualité à la vie de l'Ipse et particulièrement en faisant une promotion des plus actives de notre Charte européenne des entreprises de la protection sociale.

Il intervint lors de plusieurs Colloques Professionnels Ipse, notamment lors notre manifestation tenue à l'Ag2r La Mondiale -Square Montholon- où il exprima, soutenu brillamment par André Renaudin, en quoi tout développement, adaptation et innovation se devaient toujours respecter le « Projet Fondateur ». Nous accueillant en son grand auditorium de la Place Pernet, il nous interpella sur la place essentielle des acteurs mutualistes et paritaires quant au devenir de

la protection sociale : « Un but à atteindre : chacun selon ses moyens pour chacun selon ses besoins. Car aucun de nos concitoyens ne doit rester sur le bord de la route. Cela signifie que l'existant doit être revisité sans concession, que les meilleures pratiques doivent être échangées et promues, que de nouvelles pistes doivent être explorées, et dans ce cadre toutes les forces doivent pouvoir se faire entendre et doivent pouvoir prendre leur part dans l'action. C'est dans cet état d'esprit que travaille l'Ipse, en participant au rapprochement des principales parties prenantes, mutuelles, institutions de prévoyance, partenaires sociaux... et cela en ignorant les frontières entre les pays, en agissant au niveau de l'Europe, ce qui est un atout fondamental ». Merci et grand respect à l'Ami Gérard. ■

Dominique Boucher

membre du Conseil d'orientation de l'Ipse

Le reste à charge « zéro » en optique est-il possible ?

La promesse de reste à charge zéro d'Emmanuel Macron dans le domaine de l'optique serait en passe d'être mise en pratique. Mais à quelles conditions ?

Les syndicats de l'optique et le gouvernement sont sur le point de parvenir à un accord afin de mettre en place le reste à charge zéro dans ce domaine dès 2020. Le but de ce concept baptisé « 100% santé » est de rendre plus accessibles les soins pour les plus démunis et ainsi de réduire les inégalités. Le gouvernement affirme que ce reste à charge zéro ne doit pas se répercuter sur le prix des complémentaires. Cette réforme doit se faire à travers le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Et les acteurs du domaine de l'optique « s'engagent à apporter publiquement leur soutien à la réforme du reste à charge des équipements d'optique ».

Concrètement, ce reste à charge zéro dans l'optique se traduit par trois formules :

- les magasins d'optique devront proposer une gamme de verres et montures totalement remboursés (au minimum 17 montures pour les adultes disponibles en 3 couleurs différentes et 7 pour les enfants)
- une gamme sera également proposée à un prix fixé librement par l'opticien



- une autre formule permettra au client de choisir entre le remboursement de ses lunettes ou de ses verres.

L'intention de ce projet est certes louable mais on peut se demander si le coût d'acquisition d'une complémentaire santé va réellement rester stable et si les services fournis seront aussi au rendez-vous.

Alain Gerbel, président de la Fédération nationale des opticiens de France, assure que les verres unifocaux proposés dans le cadre du reste à charge zéro seront de bonne qualité. En revanche, pour les verres progressifs, plus complexes, qui constituent 40% des ventes, les opticiens ne pourront pas proposer des modèles de dernière génération à ce tarif.

De plus, le financement de ce nouveau système passe par des économies telles que l'abaisse-

ment du plafond de remboursement des montures par les mutuelles de 150 à 100 euros pour les contrats responsables, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour le portefeuille des assurés. Le cabinet de conseil Mercer France pronostiquait même une hausse des cotisations des entreprises aux mutuelles collectives de 5, 6 à 8,9% pour les contrats « entrée de gamme ». Le reste à charge zéro n'est donc pas exempt de contreparties financières.

A ce propos, le délégué général du CTIP (centre technique des institutions de prévoyance), Jean-Paul Lacam estime que cette réforme ne sera pas neutre sur le plan financier. Ce centre est très investi sur le sujet et a présenté le 7 février dernier, ses 5 propositions pour parvenir au reste à charge zéro. Il met l'accent sur l'importance de privilégier le dialogue avec les acteurs concernés dont les mutuelles, opinion corroborée par Albert Lautmann, directeur général de la Mutualité Française. La négociation avec les branches professionnelles est aussi considérée comme essentielle sur ce dossier par le CTIP. ■

Réforme de la santé au travail : Rupture radicale ou simplification des dispositifs existants ?

Rendu public fin août 2018, le rapport de la députée LREM Charlotte Lecocq sur la prévention et la santé au travail recommande une refonte totale du système de prévention, tant dans son organisation que dans son financement.

Corédigé avec Bruno Dupuis, conseiller en management, et Henri Forest, ancien dirigeant de la CFDT, le rapport formule size propositions dans ce sens. Si certaines mesures semblent faire consensus chez les partenaires sociaux, d'autres soulèvent des contestations chez les différents acteurs de la santé au travail. Un projet de loi sur le sujet sera en discussion à l'Assemblée « au printemps ou à l'été 2019 » selon Muriel Pénicaud, ministre du travail.

Un système parfois difficile à appréhender pour les salariés et les chefs d'entreprise en raison de sa diversité d'interlocuteurs. Si ce constat fait plutôt consensus en matière de santé au travail, les solutions pour refondre les dispositifs existants divergent sensiblement entre les partenaires sociaux et les responsables politiques.

En lien étroit avec l'exécutif, la députée du Nord Charlotte Lecocq a émis un rapport formulant une série de propositions avec pour objectif de simplifier et de renforcer la prévention dans le monde du travail. Préconisant notamment la création

d'un guichet unique regroupant les services de santé interentreprises, les représentations de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et les agents chargés de la prévention au sein des Carsat (Assurance-maladie), ce rapport a été diversement apprécié lors de sa publication. Les craintes à travers la création d'un guichet unique portent notamment sur une perte de proximité entre les antennes régionales et les entreprises. L'autre mesure phare concerne la refonte du financement de la santé au travail à travers la création d'un fonds national de prévention - alimenté par les cotisations Accident du Travail et Maladies professionnelles (AT MP) et la cotisation pour les Services de santé au travail (SST) versées par les employeurs.

Décloisonner médecine du travail et médecine généraliste, passer d'une « logique de contrainte » à une « prévention effective », mieux protéger les indépendants et les intérimaires, la philosophie du rapport s'inscrit dans une logique de simplification réglementaire. Toutefois, c'est sur ce « choc » de simplification que

portent les principales critiques contre ce texte. Perçu comme « pro business » par certains experts de la santé au travail, ceux-ci s'inquiètent d'une trop grande latitude laissée aux employeurs dans la définition des risques et de « plans de préventions alibis », circonscrits à des positions faisant consensus. Or, comme le souligne François Desriaux, rédacteur en chef de Santé & Travail, « dans le domaine de la santé au travail, les entreprises sont loin d'être spontanément vertueuses ».

Evoquant une « désresponsabilisation des entreprises », le syndicat Force Ouvrière a pour sa part réagi à ce rapport en insistant « sur le fait que la prévention devait rester de la responsabilité de l'employeur et ne peut, au motif de fusion des acteurs et des instances, être transférée à chaque travailleur ».

Accueilli par la mutuelle Chorum, l'Ipse organise le 29 novembre un petit-déjeuner de travail sur le Rapport Lecocq. En présence de François Desriaux, rédacteur en chef de Santé au Travail, et d'Emmanuelle Paradis, Chef de projet Prévention et santé au travail au sein de la mutuelle de l'ESS. ■

Brexit : le casse-tête de la libre circulation

La question de la libre circulation des personnes au titre de citoyens de l'UE est mise en cause au Royaume-Uni (RU) bien avant l'organisation du référendum de 2016. Pionnier de l'ouverture à la libre circulation des travailleurs des nouveaux États membres, le RU n'avait pas eu recours aux possibilités de dérogations prévues dans les traités d'adhésion de 2004, une position revue à la baisse en 2007 à l'occasion de l'accession de la Roumanie et de la Bulgarie. Surtout, le Royaume-Uni n'a pas intégré la notion de citoyenneté européenne dans sa législation dans son droit migratoire. Il en a résulté des « frictions » entre la politique d'immigration du RU et le droit de l'UE sur la libre circulation.

Le traité de Maastricht (1992) avait transformé le principe de la libre circulation des personnes en un des droits reconnus à tout citoyen de l'Union. L'insertion d'un chapitre sur la citoyenneté européenne par le traité de Maastricht et la redénomination de la « Communauté économique européenne » en « Communauté européenne » entendaient revêtir d'une apparence non plus exclusivement économique le



processus d'intégration européenne qui venait pourtant d'inscrire dans les traités les étapes devant conduire à la création de la monnaie unique, un cap que le Royaume-Uni s'était réservé le droit de ne pas franchir avec l'obtention d'une dérogation à la phase finale de l'UEM. A la suite du traité de Lisbonne, « L'Union constitue un espace de liberté, de sécurité et de justice dans le respect des droits fondamentaux et des différents systèmes et traditions juridiques des États membres ». Ce domaine de coopération portent également sur les politiques d'asile et d'immigration, initialement introduits par le Traité d'Amsterdam (1997). Ces politiques avaient suscité d'énormes résistances et

conduit à un régime optionnel pour le Royaume-Uni et l'Irlande, le premier en raison de ses réserves dans le domaine de la libre circulation des personnes, le second en raison de la spécificité de la zone commune de voyage existant entre ces deux pays.

L'élection de David Cameron au Royaume-Uni a accentué le recours à une rhétorique critique à l'égard de l'intégration européenne dans un contexte politique où le débat européen est dominé par un parti, le United Kingdom Independence Party (UKIP) dont l'unique ambition est la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Début de l'année 2013, le discours du

Premier ministre britannique, David Cameron, destiné officiellement à définir la relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne était donc très attendu. Le Premier ministre britannique rappelle le 23 janvier 2013 que « *Notre sensibilité est insulaire, le peuple britannique est fondamentalement indépendant et farouchement attaché à sa souveraineté, et nous ne changerons pas* ». Pour David Cameron, « le cœur de l'Union européenne, ce doit être le grand marché, et non l'euro ». Il annonce alors l'organisation d'un référendum sur le maintien de la participation du Royaume-Uni à l'UE s'il était réélu. Après sa victoire aux élections législatives de mai 2015, l'organisation du référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans une Union réformée en 2017 est confirmée. A cette fin, l'européanisation du débat britannique porte sur la nécessité de ne pas concentrer l'action de l'UE sur la zone euro en confirmant l'existence de plusieurs monnaies dans l'UE, de rendre l'UE plus compétitive, de revenir sur la notion d'une « Union sans cesse plus étroite » ainsi que d'envisager une exemption sur l'« immigration » à savoir un allongement du délais permettant aux ressortissants européens de bénéficier des allocations sociales au Royaume-Uni.

Début de l'année 2016, les exigences britanniques pour le maintien du Royaume-Uni au sein d'une Union européenne

«réformée» font l'objet de troubles tractations diplomatiques. En réponse à ces exigences, le Président du Conseil européen répond sur le mode de l'après référendum négatif danois au Traité de Maastricht. La solution avait alors consisté à couler l'analyse des raisons de ce non dans une décision des chefs d'États ou de gouvernement prenant acte des réticences danoises en vue de l'organisation d'un second référendum. Dans le domaine de la libre circulation des travailleurs, David Cameron avait obtenu un frein d'urgence limité qui aurait permis au Royaume-Uni de restreindre et d'aligner progressivement l'accès des travailleurs migrants de l'UE aux prestations sociales au cours des quatre années suivant leur arrivée dans le pays.

.....
« Notre sensibilité est insulaire, le peuple britannique est fondamentalement indépendant et farouchement attaché à sa souveraineté, et nous ne changerons pas »

Le 26 juin 2016, une courte majorité de 52 % des Britanniques ont voté en faveur du Brexit, une décision qui a conduit à la démission de David Cameron et à la perspective de l'activation de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne par Theresa May, qui lui avait succédé en juillet

2016. Le Royaume-Uni a notifié le 29 mars 2017 son souhait d'engager la procédure en vue d'un accord, précisant les modalités du retrait selon les termes de l'article 50. Selon cet article, les traités cessent de s'appliquer le jour de l'entrée en vigueur de l'accord ou deux ans après la notification du retrait, en son absence.

Dans le processus de négociations complexes du Brexit, la date du 19 mars 2018 est l'une des balises de l'avenir de la libre circulation des travailleurs entre l'UE et le RU. Ce projet d'accord porte sur la période de transition post-Brexit, qui s'étendrait sur 21 mois, à savoir du 30 mars 2019 (date d'entrée en vigueur du Brexit) au 31 décembre 2020, au cours de cette période, les citoyens européens et britanniques pourraient s'installer au Royaume-Uni ou dans un autre État membre de l'UE, en bénéficiant des mêmes droits qu'avant le Brexit. L'autre principale avancée est de laisser au Royaume-Uni la possibilité de négocier des accords commerciaux avec des pays hors UE qui ne pourraient cependant entrer en vigueur qu'après la fin de la période de transition. A contrario, l'accès au marché unique et l'union douanière comportent les derniers éléments balisant la voie d'un « no deal Brexit », un Brexit sans accord. Les dernières propositions de Theresa May, dit « plan de Chequers », sous-tendent une sortie en dou-

ceur de l'UE en prévoyant un accès au marché unique pour les produits britanniques mais pas pour les services. Une approche rejetée par l'UE-27 à Salzbourg (Autriche), les 19 et 20 septembre derniers, et qui a aussi révélé la délicate question de l'union douanière en raison



du souhait des négociateurs britanniques de ne pas rétablir la frontière entre l'Irlande du Nord, l'une des quatre nations du Royaume-Uni, et l'Irlande afin de respecter l'Accord du Vendredi Saint du 10 avril 1998 qui avait mis fin au conflit nord-irlandais. Par ricochet, la question se corse car en Écosse, un autres des quatre nations qui à l'instar de l'Ulster avait voté en faveur du «reman», les indépendantistes demandent une union douanière avec l'UE plutôt qu'avec le Royaume-Uni.

Les «quatre libertés» du marché intérieur (libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux) avaient été étendues en 1992 aux pays signataires de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) qui comprend alors les quinze pays membres de l'Union et la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Au sein de l'EEE, la législation sur la libre circulation des travailleurs s'applique ainsi que sa mise à jour, introduite par la directive relative au droit des citoyens de l'Union et

des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres. Non membre de l'EEE, la Suisse est associée à l'UE par une série d'accords bilatéraux, remis en cause dans le domaine de la libre circulation des personnes à l'issue d'un référendum organisé en février 2014. Le modèle EEE, qualifié de solution norvégienne, n'a pas la faveur du gouvernement britannique car il laisse intacte la libre circulation des travailleurs et ne résout pas la question de l'union douanière.

Perspectives

Le débat pré-référendaire sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne avait mis en évidence une volonté gouvernementale de combiner le maintien de la souveraineté du Parlement de Westminster avec l'approfondissement de la «compétitivité» du marché unique et l'extension de sa dimension extérieure (accords commerciaux) avec pour contrepartie de laisser la zone euro voler de ses propres ailes. Le vote de 26 juin 2016 n'a pas por-

té sur la promesse de l'illusion de la «souveraineté retrouvée» d'un pays composé de plusieurs nations et qui semble le (re)découvrir. Le résultat s'explique, entre autres, par l'ambiguïté entretenue par les élites britanniques sur le «marché unique», moteur de compétitivité tant interne qu'externe, alors que pour nombre de citoyens, la concurrence

des travailleurs de l'UE n'était que la partie visible de l'iceberg sur lequel s'est fracassé le Brexit. Le sort des travailleurs/citoyens des pays de l'UE après le Brexit dépendra de l'issue des négociations ou de leur échec. En cas d'accord avant le 29 mars 2019, les négociations se poursuivront pendant la période de transition au cours de laquelle seront négociées les futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni. En l'absence d'accord, l'activité législative requise pour répondre tant aux aspirations des Britanniques qu'aux inquiétudes des ressortissants européens ouvrira la voie à une multitude de casse-têtes juridiques. ■



Cécile Barbier
membre du Conseil d'orientation de l'Ipse

Brexit: the freedom of movement conundrum



The free movement of persons as EU citizens was being questioned in the United Kingdom (UK) long before the 2016 referendum took place. A pioneer in the opening to the free movement of workers from the new Member States, the UK had not made use of the derogation possibilities provided for in the 2004 Accession Treaties, a stance which was revised downwards in 2007 when Romania and Bulgaria joined. Above all, the United Kingdom has not incorporated the notion of European citizenship in its legislation, including its migration law. This resulted in "frictions" between the UK immigration policy and the EU law on free movement.

The Maastricht Treaty (1992) transformed the principle of the free movement of persons into one of the rights granted to every citizen of the Union. The insertion of a chapter on European citizenship by the Maastricht Treaty and the redenomination of the "European Economic Community" into "European Community" meant the European integration process was no longer exclusively economic, though the Treaties included steps leading to the creation of the single currency, an outcome that the United Kingdom reserved the right not to accomplish, derogating from the final phase of the EMU. Following the Treaty of Lisbon, "the Union shall constitute an area of freedom, security and justice

with respect for fundamental rights and the different legal systems and traditions of the Member States". This area of cooperation also covers asylum and immigration policies, initially introduced by the Treaty of Amsterdam (1997). These policies had met with enormous resistance and led to an optional regime for the United Kingdom and Ireland, the former because of its reservations in the area of free movement of persons, the latter because of the specificity of the common travel area between these two countries.

The election of David Cameron in the United Kingdom accentuated the use of critical rhetoric about European integration in a political context

where the European debate was dominated by a party, the United Kingdom Independence Party (UKIP), whose only ambition was the exit of the UK from the European Union. At the beginning of 2013, the speech of British Prime Minister David Cameron, officially meant to define the relationship of the United Kingdom with the European Union, was therefore eagerly awaited. The British Prime Minister recalled on January 23, 2013 that «[the British] have the character of an island nation – independent, forthright, passionate in defence of our sovereignty, and we will not change». For David Cameron, “the core of the European Union must be the single market, not the euro”. He then announced the organization of a referendum on the UK’s continued participation in the EU if he were re-elected. Following its victory in the May 2015 legislative elections, the referendum on the United Kingdom’s continuation in a reformed Union in 2017 was confirmed. To this end, the Europeanization of the British debate focused on the need not to concentrate the EU action on the euro area by confirming the existence of several currencies in the EU, to make the EU more competitive, to return to the notion of “an ever closer Union” as well as to consider an exemption on “immigration”, that is to say, an extension of the period by which European nationals could benefit from

social benefits in the United Kingdom.

In the beginning of 2016, the British requirements for keeping the United Kingdom in a “reformed” European Union were the subject of thorny diplomatic negotiations. In reply to these requirements, the President of the European Council responded as after the Danish negative referendum to the Maastricht Treaty. The solution was then to cast the analysis of the reasons for this ‘no’ in a decision of the Heads of State or Government taking note of the Danish reluctance for the organization of a second referendum. As far as the free movement of workers was concerned, David Cameron had obtained a limited emergency brake that would have allowed the UK to gradually restrict and align the access of EU migrant workers to social benefits for four years after arriving in the country.

.....
« the British have the character of an island nation – independent, forthright, passionate in defence of our sovereignty, and we will not change »

On June 26, 2016, a slight majority of 52% of Britons voted in favour of Brexit, a decision that led to the resignation of

David Cameron and the prospect of the activation of Article 50 of the Treaty on European Union by Theresa May, who had succeeded him in July 2016. The United Kingdom notified on 29 March 2017 its wish to initiate the procedure for an agreement, specifying the terms of the withdrawal under Article 50. According to this article, the treaties cease to apply the day of the entry into force of the agreement or two years after the notification of withdrawal, in its absence.

In the process of complex Brexit negotiations, the date of 19 March 2018 is one of the keys to the future of free movement of workers between the EU and the UK. This draft agreement covers the 21-month post-Brexit transition period, from 30 March 2019 (the date of entry into force of Brexit) to 31 December 2020. During this period, European and British citizens may move to the United Kingdom or another EU Member State, enjoying the same rights as before Brexit. The other major step forward is to allow the UK the opportunity to negotiate trade agreements with non-EU countries, which may not, however, enter into force until after the end of the transition period. On the other hand, access to the single market and the customs union include the last elements marking the path of a no deal Brexit. The latest proposals from Theresa May, the so-called “Chequers

plan”, underpin a smooth exit from the EU by providing access to the single market for UK products but not for services. This approach was rejected by the EU-27 in Salzburg (Austria) on 19 and 20 September, and also exposed the delicate issue of the customs union because of the wish of the British negotiators not to restore the border between Northern Ireland, one of the four nations of the United Kingdom, and Ireland in order to respect the Good Friday Agreement of 10 April 1998 which ended the Northern Ireland conflict. In addition, things are getting more convoluted because in Scotland – another of the four nations that, like the Ulster, had voted in favour of REMAIN” – the separatists demand a customs union with the EU rather than with the United Kingdom.

The «four freedoms» of the internal market (free movement of goods, people, services and capital) were extended in 1992 to the signatories of the agreement on the European Economic Area

(EEA) which then included the fifteen Member States of the Union and Norway, Iceland and Liechtenstein. In the EEA, the legislation on the free movement of workers applies as well as its update, introduced by the Directive on the right of citizens of the Union and their family members to move and reside freely in the territory of the Member States. As a non-member of the EEA, Switzerland is associated with the EU through a series of bilateral agreements, questioned in the field of free movement of persons following a referendum held in February 2014. The EEA model, described as a Norwegian solution, does not have the favour of the British government because it leaves intact the free movement of workers and does not solve the question of the customs union.

Prospects

The pre-referendum debate on the United Kingdom’s retention in the European Union highlighted



the government’s desire to combine the maintenance of the Westminster Parliament’s sovereignty with the deepening competitiveness of the single market and the extension of its external dimension (trade agreements), with the trade-off of letting the Eurozone stand on its own. The vote of June 26, 2016 did not address the promise of the illusion of “restored sovereignty” of a country composed of several nations and which seems to be (re)discovering that reality. The result can be explained, among other things, by the ambiguity maintained by the British elites about the single market as a driver of competitiveness, both internally and externally, while for many citizens, the competition from EU workers was only the tip of the iceberg against which Brexit crashed. The fate of the workers/citizens of EU countries after Brexit will depend on the success or failure of the negotiations. If there is an agreement before 29 March 2019, negotiations will continue throughout the transitional period during which the future relations between the EU and the United Kingdom will be negotiated. In the absence of an agreement, the legislative activity required to meet both the aspirations of the British and the concerns of European citizens will open the door to a multitude of legal conundrums. ■

Cécile Barbier
 member of the IPSE Advisory Council

Boycott du référendum contre le mariage gay en Roumanie

Le samedi 6 et le dimanche 7 Octobre dernier, un référendum a été organisé en Roumanie pour inscrire dans les textes officiels qu'un mariage ne peut avoir lieu qu'entre un homme et une femme et verrouiller encore un peu plus l'interdiction du mariage gay dans ce pays.

30% des électeurs devaient s'exprimer au minimum pour que cette modification soit votée. A l'issue du scrutin, ce pourcentage s'élevait seulement à 20,41%. Ce référendum émanait des ONG proches de l'église et était soutenu par le gouvernement de gauche, dit-on, par opportunisme.

Mais, suite à une campagne haineuse et outrageante pour les homosexuels qualifiés, entre autres, de «malades mentaux», plusieurs associations de la société civile avaient appelé au

boycott de cette consultation. D'autres voyaient dans ce référendum un gaspillage d'argent.

On peut supposer qu'à travers l'organisation de ce référendum, le gouvernement social-démocrate cherchait à faire oublier certains scandales : on l'accuse de vouloir prendre le contrôle de la justice et d'entraver la campagne anti-corruption.

Liviu Nicolae Dragnea, Président de la chambre des députés et leader de ce parti a quant à lui des déboires judiciaires passibles d'emprisonnement pour emplois

fictifs et détournement de fonds européens. Mais les électeurs ont su y voir clair et les valeurs européennes ont triomphé puisque l'interdiction du mariage gay n'a pas été entérinée. ■



L'Open-data nous aide à mieux manger

On parle souvent des effets de la révolution numérique sur le travail. On parle moins de ses effets sur l'alimentation. Et pourtant, le lauréat français du concours Datathon de l'UE a conçu une application qui met les données au service de la nutrition santé.

Ce concours montre la capacité des « open data » à stimuler les entreprises, start up ainsi que les citoyens de toute l'Europe à trouver des solutions pratiques

aux problèmes sociétaux. Ici, il s'agit de donner librement accès aux données sur la nourriture, notamment celles de l'Autorité européenne de sécurité des



aliments (EFSA), à travers une application nommée « open food facts ». Elle fonctionne sur une base de données ouvertes à tous et à laquelle tout le monde peut contribuer, à l'image de Wikipédia. Open Food Facts scanne les codes-barres ou les listes d'ingrédients qui figurent sur les emballages et informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit.

Cette application est d'invention française mais elle aura d'autant

plus de valeur si elle est enrichie de contributions larges au niveau européen. L'intérêt d'étendre l'usage de cette application à grande échelle est aussi de prendre conscience que certaines marques proposent des produits de moins bonne qualité en Europe de l'Est comparativement à l'Europe de l'Ouest. Et l'utilisation de cette application se traduit par des effets concrets : Pierre Slamish, vice-président d'Open Food Facts assure que certains producteurs français ont déjà changé leurs recettes



pour améliorer leur score dans l'application !

A ce propos, **l'Ipse organise un petit déjeuner sur l'alimentation le 4 décembre** prochain à travers des témoignages sur l'alimentation solidaire, l'alimentation durable et l'alimentation responsable. Un des intervenants traitera plus particulièrement du numérique au service de l'alimentation solidaire : HopHopFood. Pour vous inscrire, merci de nous contacter sur europesociale@europipse.org. ■

Silvio et les autres Paolo Sorrentino crucifie Berlusconi

Attendu comme un des films majeurs de l'année 2018, *Silvio et les autres*, de l'Italien Paolo Sorrentino est une charge aussi cruelle que décapante contre Silvio Berlusconi. Centré autour de la fin de règne d'Il cavaliere, le film s'attache à démontrer tout le grotesque et le ridicule d'un personnage obsédé par les attributs du pouvoir. Dans sa luxueuse villa sarde, l'ancien président du Conseil donne des fêtes dispendieuses dont le clinquant n'a d'égale que la vulgarité, entre parties fines, combines politiciennes et consommation effrénée de substances illicites.

Calculateur et secret, Berlusconi apparaît obnubilé par les investigations des juges à son endroit. D'une santé physique fragile, Il Cavaliere tente en



permanence de faire oublier à sa clientèle de bimbos et d'affairistes véreux sa lente marche vers le déclin. Construit comme le Tartuffe de Molière,

le film démonte en règle l'héritage politique et culturel de l'ancien magnat des médias et président du conseil, magnifiquement interprété par l'acteur fétiche de Sorrentino, Toni Servillo. Loin d'être une charge politique assommante, le film de Sorrentino fait montre d'une grande élégance formelle, entre kitsch et un héritage fellinien revendiqué. Un grand film politique, par un des maîtres du cinéma italien contemporain. ■

L'Europe Respire mal

« Les particules fines continuent de provoquer le décès de plus de 400 000 Européens chaque année », résume l'AEE. Le directeur de l'agence, Hans Bruyninckx, estime qu'« en tant que société nous ne devrions pas accepter le coût de la pollution atmosphérique ».



Les chiffres donnent la mesure de l'urgence sanitaire. En 2014, la pollution de l'air a causé le décès prématuré (avant 65 ans) de 520 400 personnes dans les quarante et un pays du continent européen, dont 487 600 au sein de l'Union européenne (UE). Tel est le bilan macabre du rapport 2017 sur la qualité de l'air, publié mercredi 11 octobre par l'Agence européenne de l'environnement (AEE).

Au niveau des Etats, c'est l'Allemagne, pays le plus peuplé d'Europe, qui paie le plus lourd tribut, avec 81 160 décès, devant l'Italie (79 820) et le Royaume-Uni (52 240). La France (45 840) arrive au cinquième rang derrière la Pologne (48 690), pays de l'UE le plus sévèrement touché compte tenu du nombre d'habitants.

En ce qui concerne la France, la Commission lui reproche notamment des dépassements répétés des limites journalières (50 µg/m³) en PM10 dans une dizaine de zones dont Paris, Lyon, Mar-

seille ou la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie. Le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, y a annoncé, fin septembre, qu'il entendait proposer « un plan à construire d'ici à mars 2019 » pour réduire les deux principales sources de pollution de la région que sont le trafic des camions et le chauffage au bois.

Dans son scénario le plus optimiste, le plan de protection de l'atmosphère PPA de l'île de France prévoit en effet qu'en 2020 entre 200 000 et 300 000 Franciliens seront encore exposés à des « dépassements localisés » en PM10 et NO₂ près des axes de circulation. Et un respect des normes européennes n'est envisagé qu'à l'horizon... 2025.

Pour l'Agence européenne, « les données montrent que la qualité de l'air s'améliore lentement en Europe ». Mais elle relève aussi qu'en 2015, 7 % de la population urbaine de l'Union européenne était exposée à des particules fines à un niveau supérieur à ce-

lui préconisé par l'Europe. Un pourcentage qui monte à 82 % selon la réglementation, plus stricte, de l'Organisation mondiale de la santé, de nombreux pays ne respectant toujours pas les normes.

L'Europe peut donc mieux faire, près de 500 000 morts prématurées par an pour la communauté européenne, n'est-il pas urgent d'agir vraiment par des mesures drastiques pour la santé des citoyens.

Chaque acteur Communauté Européenne, Etat, collectivités territoriales, entreprises et citoyens doivent assumer un rôle dans l'amélioration de qualité de l'air, mais la CE notamment par une application stricte de la réglementation et par le soutien aux innovations sociales et technologiques doit être exemplaire tout simplement. Les citoyens et notamment les plus exposés attendent de leurs élus nationaux et européens de vraies solutions à leur qualité de vie. ■

Agir ou subir ?

Si les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent à ce rythme, les Franciliens doivent alors s'attendre à + 4 °C en moyenne à la fin du siècle. Plutôt que de sortir les lunettes et la crème solaire, ne vous réjouissez pas trop vite, nous vous invitons plutôt à jeter un œil aux conclusions du dernier rapport du Giec.

On estime qu'avec un réchauffement climatique de seulement deux degrés par rapport à l'ère pré-industrielle, 8% des vertébrés perdraient leur habitat naturel et cela se traduirait par un fort taux de mortalité. Et ceci n'est qu'un exemple de tous les dégâts qu'un tel réchauffement est en passe de causer. Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, le rapport du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental, publié début Octobre sur l'évolution du climat a pour but d'aider les états à augmenter leurs ambitions climatiques.

Ce rapport est unique car il s'agit d'une commande faite par la conférence des Nations unies de décembre 2015 en France (COP 21). Et son contenu n'est pas seulement scientifique, il résulte également des orientations nationales des Etats-membres. Ce texte nous aide à comprendre les conséquences d'un réchauffement à 1,5 degré et au-delà sur la planète et les actions à entreprendre pour les éviter. Les pays se

sont engagés lors de cet événement majeur à contenir l'élévation de la température nettement en dessous de deux degrés par rapport aux niveaux pré-industriels. Cet accord, appelé « accord de Paris » a été signé par 197 états mais jusqu'à présent les actions n'ont pas été probantes.

Après avoir passé en revue les conséquences de ce réchauffement : acidification des océans, disparition de certains pays sous les eaux, désertification du Sud de l'Europe, sécheresse, inondation, cyclones plus violents, etc., le groupe d'experts esquisse également des solutions. Les techniques de capture du CO₂ paraissent indispensables mais leur déploiement à l'échelle globale n'est pas chose aisée. La finance verte est aussi préconisée. Mais

le rapport insiste plus particulièrement sur la nécessité de réduire drastiquement la demande en énergie de l'industrie, des transports et des bâtiments. Si rien n'est fait, le rapport estime à 5,5 °C la hausse des températures, par rapport à l'ère pré-industrielle, d'ici à 2100. Mais ce rapport a également le mérite de nous montrer qu'en agissant maintenant, il est possible de limiter le réchauffement à 1,5°C. Grâce à ces éléments concrets et abondants, ce rapport provoquera peut-être le sursaut collectif tant attendu nécessaire à la mise en place d'un mode de vie plus durable. Cela passe par une action globalisée. Et cela commence par un engagement individuel de chacun. Humanis a par exemple signé Act4nature qui recouvre 10 engagements communs pour protéger la biodiversité et un total de 427 engagements individuels. Comme dirait William Shakespeare, « *Demain, et demain, et demain ! C'est ainsi que, à petits pas, nous nous glissons de jour en jour jusqu'à la dernière syllabe du temps inscrit sur le livre de notre destinée.* » ■



Europe is breathing badly

"Fine particles continue to cause the death of more than 400.000 Europeans every year", summarizes the EEA. The director of the agency, Hans Bruyninckx, believes that "as a society we should not accept the cost of air pollution".



The figures show the size of this health emergency. In 2014, air pollution caused the premature death (before age 65) of 520.400 people in the forty-one countries of the European continent, including 487.600 in the European Union (EU). This is the macabre balance of the 2017 report on air quality, published Wednesday 11 October by the European Environment Agency (EEA).

At the national level, Germany, the most populous country in Europe, pays the highest price, with 81.160 deaths, followed by Italy (79.820) and the United Kingdom (52.240). France (45.840) ranks fifth, behind Poland (48.690), the EU country most severely affected taking into account the number of inhabitants.

As far as France is concerned, the Commission denounces repeated overruns of daily limits (50 µg/m³) in PM10 in a do-

zen areas including Paris, Lyon, Marseille or the Arve Valley in Haute-Savoie. The minister of ecological transition and solidarity, Nicolas Hulot, announced at the end of September he intended to propose "a plan to be implemented by March 2019" to reduce the two main sources of pollution in the region, namely truck traffic and wood heating.

In its most optimistic scenario, the Plan for the Protection of the Atmosphere (PPA) of Île de France foresees that by 2020 between 200.000 and 300.000 Parisians will still be exposed to "localized exceedances" in PM10 and NO₂ close to roads. And compliance with European standards is only envisaged by... 2025.

For the European Agency, the data show that air quality is slowly improving in Europe", but it also notes that in 2015, 7% of the urban population of the European Union was exposed

to fine particles at a level higher than that advocated by the EU. A percentage that goes up to 82% according to the stricter regulations of the World Health Organization, since many countries still not meet the standards.

Hence, Europe can do better. With almost 500.000 premature deaths a year in the European community, is it not urgent to really act by drastic measures for the health of the citizens?

Each player in the European Union, governments, local authorities, companies and citizens must assume a role in the improvement of air quality, but the EC in particular must be a role model by a strict application of the regulation and by supporting the social and technological innovations. Citizens, especially the most exposed, expect their national and European elected representatives to come up with real solutions to their quality of life.. ■

Act or suffer?

If global greenhouse gas emissions continue at this rate, Ile-de-France residents should expect an increase of 4 °C on average by the end of the century. Rather than take out the sunglasses and sunscreen, do not rejoice too quickly, we invite you to take a look at the conclusions of the latest IPCC report.

It is estimated that with a global warming of only two degrees compared to the pre-industrial era, 8% of vertebrates would lose their natural habitat and this would result in a high mortality rate. And this is just one example of all the damage that such warming is causing. Without birds of ill omen, the IPCC – an intergovernmental experts' group – report published early October on climate change aims to help states to increase their climate ambitions.

This report is so special because it was commissioned by the United Nations Conference of December 2015 in France (COP 21) and its content is not only scientific, as it also reflects the national guidelines of the Member States. It helps us understand the consequences of a warming to 1.5 degree and beyond on the planet and the actions to be taken to prevent that. At that major event, countries have committed to

contain the rise in temperature significantly below two degrees from pre-industrial levels. The agreement, called «the Paris agreement», has been signed by 197 states, but so far actions have not been conclusive.

After reviewing the consequences of this warming – ocean acidification, disappearance of certain countries due to rising sea levels, desertification of the South of Europe, droughts, floods, increasingly violent hurricanes, etc. – the expert's group also proposed solutions. CO₂ capture techniques seem essential, but their deployment on a global scale is not easy. Green finance is also advocated. But the report emphasizes mainly the

need to drastically reduce the energy demand of industry, transport and buildings. If nothing is done, the report estimates at 5.5 °C the rise in temperatures, compared to the pre-industrial era, by 2100. But the report also has the merit of showing us that by acting now, it is possible to limit the warming to 1.5 °C. Thanks to these concrete and abundant elements, this report will perhaps provoke the long-awaited collective outburst necessary for the establishment of a more sustainable way of life. This requires a global action.

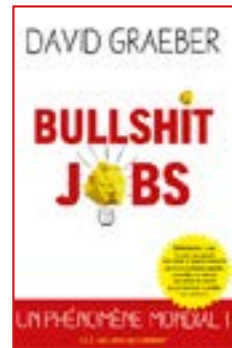
And it begins with an individual commitment from each and every one of us. For example, Humanis has signed the Act4nature

which encompasses 10 shared commitments to protect biodiversity and a total of 427 individual commitments. As William Shakespeare put it, «*Tomorrow, and tomorrow, and tomorrow, creeps in this petty pace from day to day, to the last syllable of recorded time*». ■



Bullshit Jobs

David Graeber - Editions les Liens qui libèrent 2018



Anthropologue et économiste de formation, l'américain David Graeber livre dans Bullshit Jobs le récit de cinq ans d'enquête sur le mal-être croissant des salariés dans le monde occidental. Dans un style vif et percutant, Graeber démontre la perte de sens ressentie par de nombreux employés dans des secteurs très variés de l'activité. Emettant un lien entre la financiarisation croissante de l'économie et le mal-être chronique des salariés, Graeber en appelle à une prise de conscience salutaire afin de favoriser l'épanouissement et la créativité au travail.



Défense et illustration du genre humain

Paul Jorion - Editions Fayard, 2018.



Ancien ingénieur financier, Paul Jorion s'est révélé au grand public en annonçant la crise des subprimes bien avant des spécialistes autoproclamés. Anthropologue et sociologue, il dresse dans Défense et illustration du genre humain, l'inventaire de ce que « nous, êtres humains, avons pu comprendre jusqu'ici de notre destin. » Plaidoyer érudit et sensible contre la financiarisation de l'économie et les délires transhumanistes, Paul Jorion, présenté par son éditeur comme un « franc-tireur », livre ici un essai percutant et indispensable.

Une autre voie possible

Eric Heyer, Pascal Lokiec, Dominique Méda - Editions Flammarion, 2018



Responsables politiques et économistes médiatiques tendent à présenter le modèle social français comme couteux et inefficace. Pour répliquer à ce tir de barrage nourri des néo-libéraux, Dominique Méda, sociologue, Eric Heyer, économiste à l'OFCE, et Pascal Lokiec, professeur de droit social livrent dans une Une autre voie est possible la démonstration que le démantèlement progressif de ce modèle aggrave au contraire les inégalités. Réquisitoire sévère contre les politiques d'austérité, le livre se veut également un plaidoyer réfléchi et construit pour une refonte démocratique de l'Europe et une meilleure prise en compte par les forces progressistes des « perdants de la mondialisation. »



Les perturbateurs endocriniens en accusation : cancer de la prostate et reproduction masculine

André Cicolella - Editions Les petits matins 2018



André Cicolella Chimiste toxicologue et Président du Réseau environnement Santé (RES) alerte et informe une nouvelle fois le grand public avec son dernier livre sur la menace mondiale des perturbateurs endocriniens, par leur rôle important dans la croissance des maladies chroniques, notamment les cancers hormono-dépendants comme le cancer de la prostate ou du sein.

Selon les informations de la CNAM (rapport du 3 avril 2018) près de 35% de la population française est concernée par une maladie chronique dont plus de 10 millions de personnes en ALD. Il est temps que les pouvoirs publics et la société dans son

ensemble prennent l'ampleur de la situation et engagent des mesures appropriés, qualifiée de catastrophe sanitaire et économique depuis 2010 par l'Organisation Mondiale de La santé (OMS). Tel est le message principal de ce livre, il est urgent d'agir.

C'est le deuxième livre de la collection santé environnementale du RES édité par les Petits Matins. Une collection construite sur la vulgarisation des connaissances scientifiques de la santé environnementale, avec une partie informative développée accessible au grand public. Mais également une présentation des enjeux de la santé environnementale et notamment du changement des paradigmes scientifiques associés aux perturbateurs endocriniens. Comme la période fait le poison et l'effet cocktail, connaissances établies depuis les années 1990, qui de fait met en cause les effets de seuil d'exposition et conduisent à établir de nouvelles normes sanitaires.

Le Président du RES ne se limite pas à dénoncer et à informer, mais aussi à mobiliser la société sur ces enjeux de santé à travers la campagne Villes et territoires sans Perturbateurs Endocriniens, qui trouve un écho certain auprès collectivités territoriales de toute taille depuis 2017.

Un livre informatif, porteur d'espoirs, car la décontamination est possible, elle dépend de l'action de tous les acteurs Etat, collectivités territoriale, entreprise, et citoyens. En fin de livre sont présentées les propositions du RES.



Lobbytomie, Comment les lobbys empoisonnent nos vies et la démocratie

Stéphane Horel - Editions La découverte, 2018.

Journaliste d'investigation, Stéphane Horel intervient régulièrement dans les médias pour souligner l'intense lobbying de diverses industries polluantes auprès des pouvoirs publics en France et en Europe.



Dans Lobbytomie, Stéphane Horel livre une enquête particulièrement fouillée sur la manière dont certaines firmes tentent de s'assurer le soutien de certains scientifiques de renom. Ce lobbying particulièrement agressif observe des conséquences pour le moins désastreuses en termes de santé publique. Alliant rigueur et précision, faisant montre de grandes qualités de vulgarisation, Stéphane Horel, déjà à l'origine de la révélation des Panama Papers, livre une nouvelle enquête dans les eaux troubles de la corruption scientifique.



INVITATION

Mardi 4 décembre 2018

Petit-déjeuner
Alimentation durable
solidaire et responsable

8h30

Restaurant **Le post paradisi**
36 rue de paradis
75010 Paris



Vous voulez découvrir des **projets motivants**,
des informations sur les **enjeux de l'alimentation**
et les actions engagées par la société civile et les agriculteurs avec
trois associations engagées sur les trois dimensions au cœur
du bien vivre et du bien manger

cette initiative est faite pour vous



HoHopFood
Alimentation solidaire
Michel Montagu



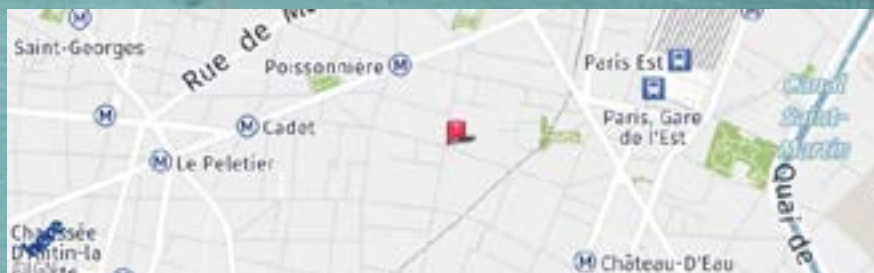
Le Lab de l'économie sociale
Alimentation durable
Dominique Picard



Les cantines Responsables
Les assises de la restauration
collective responsable
Laurent Terrasson



Restaurant
Le post paradisi
36 rue de paradis
75010 Paris



Contact Ipse : Camille Boucher, chargé de missions

Folio - numéro 79 novembre 2018 camille.boucher@euroipse.org tel. +33 (0)1 40 37 71 92